

EXERCICE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS Séance du 14 décembre 2020

DÉLIBÉRATION nº2020-75

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mardi 8 décembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 20 novembre 2020 (CIBC et legs)

.....

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts de l'université de Tours, Vu l'avis de la commission des moyens du 20 novembre 2020,

Exposé de la décision :

La commission des moyens du 20 novembre 2020 a examiné trois points devant être approuvés par le conseil d'administration.

La présente délibération porte sur deux points : le projet de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC) et un legs de 16 321 € pour la recherche.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du projet de contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC);
- approbation du legs de 16 321 € pour la recherche (UFR de Médecine).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	34
Abstentions :	0
Votes exprimés :	34
Pour :	34
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte-rendu de la commission des moyens du 20 novembre 2020
- Présentation du contrôle interne budgétaire et comptable (CIBC)
- Copie du testament léguant la somme de 16 321 € pour la recherche et extrait du formulaire de déclaration de succession

Fait à Tours, le 16 décembre 2020

Le Président,

A. Giacometi

Arnaud GIACOMETTI

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 16/12/2020

Transmise au recteur le : 17/12/2020

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

PRESENT(E)S: Yves RAINGEAUD, Alain BIDEAU, Christine GEORGELIN, Théodora ANGOULVANT, Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Fabrice NORMAND, Patrick LAFFEZ, Véronique ROBERT, Fabrice NORMAND, Monica ZAPATA, Vincent COFFIN, Jean-Paul CHEMLA, Achille CASSIOT.

PRESENT(E)S A TITRE CONSULTATIF: Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Pierre GABETTE, DGS, Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Dorothée LAILLET, DAF, Philippe DAILLOUX, D.A.F.

INVITE(E)s: Pascale GARCIA, Florence DRABIK, DFOR-SEF, Christelle PRAGNON DFOR-FC. Excuse(E)s:, Julien BOURDOISEAU, Audrey LANDRIEVE, remplacée par Oscar BRETONNEAU.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
AFFAIRES BUDGETAIRES: C.I.B.C 2020-2021	
PJ: ppt de présentation du CIBC -année 2020 Présentation du support de la cartographie des risques, des réalisations 2020 et du plan d'action projeté 2021, conformément à la réglementation, en vue du vote par le CA. (NB: Le CIC est également formalisé mais non présenté car ne nécessitant pas de vote)	La commission émet un avis favorable sur le document présenté.
LES QUESTIONS DIVERSES	
PJ : ppt de présentation	
 • QD1 Vote sur les tarifs de la formation TLV 2021 – 22 Présentation des documents annexés relatifs à l'évolution des tarifs pour l'année 2020 – 21. À cette occasion une analyse de l'augmentation particulière du tarif de la formation votée l'an passé est effectué. PJ: maquette d'habilitation DU DIU (projet) • QD3 présentation de la nouvelle maquette d'habilitation DU-DIU Présentation de cette nouvelle maquette dans son volet financier : intégration de la fiche de calcul de coût identique à celle utilisée en formation TLV. 	La commission décide : - de reconduire pour l'année 2021 – 22 les tarifs de l'année précédente ; - d'augmenter de 10 % le tarif VAE, comme proposé ; - de majorer de 10 % de tarifs concernant les bilans de compétences. Accord de la commission sur cette nouvelle fiche financière.

PJ: pièces justificatives du legs

• QD2 acceptations d'un legs de 16 321 € pour la Recherche- UFR de Médecine.

Avis favorable de la commission pour accepter ce legs.

Cette proposition excédant la délégation du président, doit être soumise au vote du CA.

Prochaine réunion le 11/12/2020.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES



Contrôle interne Budgétaire et comptable

INTRODUCTION

☐ Cadre général :

- Sources réglementaires : décret GBCP et arrêté du 17/12/2015 relatif aux cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables (CIBC).
- Objectif :Inséré dans le plan de contrôle interne de l'établissement, il est destiné à donner une assurance raisonnable que les opérations financières, depuis leur programmation budgétaire jusqu'à leur complète exécution par l'Agent comptable, sont effectués de manière fiable et sécurisées.
- Référents CIBC de l'établissement : le DAF et l'Agent comptable.

☐ Le contenu :

- Une cartographie des risques et un plan d'action associé;
- un compte rendu d'activité : les résultats des actions/contrôle menés cette année.

L'ensemble étant soumis chaque année au vote du CA.

> La présentation qui suit, se compose de la partie ordonnateur puis de la partie de l'Agent comptable, À partir d'un tableau faisant ressortir les trois dimensions : risques/résultats 2020/actions 2021.

Présentation du plan d'actions ordonnateur

Document unique

- Cartographie des risques
- Retour sur les actions N
- Plan d'actions N+1

Présentation sous forme de processus

- Elaboration et exécution budgétaires
- Dépenses/recettes
- Organisationnel

Cartographie des risques UdT:

Réalisée en 2016, elle a permis de s'interroger :

- sur la nature, les causes et les conséquences des risques
- sur les acteurs des risques
- sur le périmètre des risques

Choix de Quotation du risque à 3 niveaux

- Risque faible
- Risque moyen
- Risque Fort

CARTOGE	RAPHIE DES RISC	QUES	RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 ACTIONS		IONS 2021		
Processus	Risques inhérents	Quotation	Actions Acteur de l'action		Taux exécution	Maintie l'action de n-1	
Cycle: Flabor	ation budgétaire)					
Intégration budgétaire	Ecart entre validation du CA /positionnement dans sifac	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non
Contrôle de l'inscription des fonds /les recettes	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	Demande de correctif systématique aux Raf dans le SI
Contrôle de l'inscription des domaines fonctionnels /les dépenses	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non
Contrôle des PFI pluriannuel rattachés au code de l'éducation	Mauvaise affectation dans les états réglementaires	1	Contrôle exhaustif avant intégration BI/BR. Vérifier à posteriori la demande de rattachement des composantes	DAF. Pôle Budget	BI et BR/100%	OUI	non

ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Nouvelle Risques Taux l'action Processus Ouotation Actions de inhérents exécution de action l'action n-1 Cycle: Elaboration budgétaire

ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Risques Novelle Taux l'action Ouotation Actions Processus de inhérents exécution de action l'action n-1



ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Risques Novelle Taux l'action Quotation Actions Processus de inhérents exécution de action l'action n-1 Cycle: exécution budgétaire 3



CARTOGRAPHIE DES RISQUES ACTIONS 2021 Acteurs Risques Processus Ouotation Description nouvelle action de inhérents l'action Cycle: Elaboration budgétaire BAIM Réorganisation de la procédure d'élaboration budgétaire opérations CPER: Cycle: Exécution budgétaire BAIM Réorganisation de la procédure d'exécution budgétaire opérations CPER:

ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Risques Taux Nouvelle l'action Quotation Actions Processus de inhérents exécution de action l'action n-1 Cycle: dépenses



CARTOGE	RAPHIE DES RISQU	ES	RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 ACTION		NS 2021		
Processus	Innerents	uotation	Actions	Acteurs de l'action	Taux exécution	Maintien l'action de n-1	Nouvelle action
Cycle: Dépen	ses						
Missions	 Dépense engagée non finalisée faute de réception des pièces Blocage d'AE 	2	Transmission fichier de suivi avec schéma d'avancement de la mission. Application de la règle de mise à Zéro des frais en cas de mission non soldée de + de 6mois Si non réalisée par RAF action apurement par le CICB -Atelier pour les assistantes financières sur les restitutions Sifac suivi des missions	DAF. Pôle CIBC	70% 0%	oui	Ateliers Avril 2021
Gestion du fichier Tiers	Prévention risque détournement versement	2	-Gestion centralisée DAF -Contrôle au cas par cas de tiers litigieux -deuxième contrôle RIB par le SFACT	DAF-pôle SIFAC	100%	oui	non
Marchés publics	-Méconnaissance des procédures de marchés publics , dépenses hors marchés	2	-Intervention de la responsable du SAM aux réunions RAF -Atelier de sensibilisation sur les procédures marchés	DAJP- SAM	Non mesurabl e 0%	OUI	Date et format de communicat ion sur les procédures marchés à redéfinir avec SAM
	Commission des m 20/11/2020	noyens c	du	univ-to	ours.fr	18 novemb	

ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Risques Nouvelle Taux l'action Ouotation Actions Processus de inhérents exécution action de l'action n-1 Cycle: Recettes



ACTIONS 2021 CARTOGRAPHIE DES RISQUES RETOUR PLAN D'ACTIONS 2020 Maintien Acteurs Risques Nouvelle Taux l'action Ouotation Actions Processus de exécution inhérents de action l'action n-1 Cycle: Organisationnel Commission des moyens du S 18 novembre univ-tours.fr 13 20/11/2020 2020

Liste des acronymes abréviations et sigles

AE: Autorisation d'Engagement

AC: Agence Comptable

AF: **A**ntenne **F**inancière

AFI: Antenne Financière Immobilière

BC: Bon de Commande

BI: Budget Initiale

BR: Budget Rectificatif
CP: Crédit de Paiement

CPER: Contrat Plan Etat Région

DAF: Direction des Affaires Financières

DAJP: Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine

Domaine Fonctionnel: permet d'identifier les dépenses par destination et les recettes par origine (annexe 2)

DRH: Direction des Ressources Humaines

GBCP: Gestion Budgétaire et Comptable Publique

OFN: Organigramme Fonctionnel Nominatif

PFI: Programme de FInancement (SIFAC)

PI: Prestation Interne

RAF: Responsable Antenne Financière

SAM: Service Achat Marché

SOP: : **S**ervice de l'**O**rganisation et du **P**ilotage



Annexe 2

Tableau 3 répartition BI par domaine fonctionnel

Dépenses

Formation initiale et continue D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence D102 - Formation initiale et continue de niveau Master D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat D105 - Bibliothèques et documentation

Recettes

FD010 - Subvention pour charges service public
FD020 - Droits d'inscription
FD030 - Formation continue diplômes propres VAE
FD040 - Taxe d'apprentissage



(Suite 2) au Mans advisse à ce jour 27 me le 18/04/1553 44490 LE CROISIC, ou ses représentants 5) 11: BERRY Julumine le 29/12/1379 à Pais Mon a durse à a jour 16, Rue C. Claudel 78450 VILLEPREUX où ses représentants au Mans, a duste à ce jour 20, Rue des fils Aque du cos 2 C Rz de chausse 44100 NANTES, ou ses représentants A Honton de 15%. Y Le ModiNARO Ce'cil, nie le 26/7/1983 au Moms, a dresse à a jour 67 lois noutre de Chambord A Hantun de 15/0 Pour la recharche Faculté de Médecine, adresse 10 boulevard Tonnelé 37032 Tours A Hanten de 10% ai ie di ge le testament en flein c possession de mes faculties et librerent. Il sua dipose d'eonsure en l'étude de Taite MANI/ Notaine à Blois, qui viglera seul ma succession ou s Fait it écuit en entier de ma main. A Blais le 31 Janvier 2015 Kond

ACTIFET	PASSIF DE LA SUCCESSIO	N

Précisions :

- Pour les titres non cotés, précisez, le cas échéant, le numéro SIRET du principal établissement des sociétés concernées,
 pour le conjoint survivant et l'héritier, précisez ses titre, nom, prénoms, adresse complète, date et lieu de naissance.
- pour les montants déclarés au titre du passif, saisir le signe « » devant chaque montant

ATTENTION:

- approuvez les mots rayés nuls en précisant leur nombre,
- approuvez séparément chacun des renvois, en marge de chaque feuille, par l'inscription de vos initiales,
- datez et signez cette déclaration

	A remplir par le déclarant	Réservé à
	en euros	l'administration
Total 9 083,00 €		
Réduction pour enfant déjà utilisée		,0
UNIVERSITE DE TOURS	*	
Part lui revenant		
Part légale		
En application de l'article 795 du Code général des impôts, cet ayant droit est exonéré de droits de mutation par décès. Part nette taxable		
TOTAL DES DROITS A PAYER		
Le(s) déclarant(s) affirme(nt) sincère et véritable la présente déclaration contenue en pages. Il(s) affirme(nt) en outre, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 Avril 1918 (article 1837 du C.G.I.) que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à sa (leur) connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie.		
Fait à		
Le		
EPIDAL TICLI TO A CONTROL OF THE PIDAL TICLI TO THE		

AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ (article 802 du Code général des impôts)

A ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, dona et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux. Ne vaut pas signature de la déclara	
	taires
gante de la déclara de la dela de la déclara de la dela dela dela dela dela dela de	tion

« J'affirme sincère et véritable le	présents dé-le c				
« J'affirme sincère et véritable la l'article 1837 du Code général des	presente declaration conter	nue en 14 pages.	J'affirme en outre	sous les naines	ódiotóga na
ranticle 1637 du Code general des	impôts, que cette déclaration	n comprend l'argo	nt commtant la	, cous les penies	edictees par
l'article 1837 du Code général des mobilières françaises ou étrangère	s qui à ma commaisse	in completio raige	in comptant, les cr	eances et toutes a	autres valeurs
and the standard of changere	s qui, a ma connaissance, ai	ppartenaient au de	éfunt, soit en totalité	é soit en partie "	
			totalite	s, soil en partie. »	

l'article 1837 du Code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »
A, Le/
Signature(s):